Publié le

ID: 027-212700165-20250623-D2025_14-C0



Pôle services à la population et proximité Direction des Affaires Générales

DÉCISION N° 2025-14

Objet : Contrat de location d'un bureau à usage professionnel 28 avenue de la République aux Andelys à Madame Anne-Sophie CELLIER, sage-femme

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame Anne-Sophie CELLIER, d'occuper un bureau professionnel pour exercer en tant que sage-femme dans une partie des locaux professionnels situés 28 avenue de la République aux Andelys du 1^{er} septembre 2025 au 30 avril 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1: DE SIGNER avec Madame Anne-Sophie CELLIER un contrat de location pour un bureau professionnel situé 28 avenue de la République aux Andelys dont le loyer mensuel s'élève à 400 € auquel s'ajoute des provisions mensuelles pour charges locatives de 110 € du 1^{er} septembre 2025 au 30 avril 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier des Andelys.

Fait aux Andelys, le 23 juin 2025.

Par délégation du Conseil Municipal

Le Maire

rédéric DUCHÉ